

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°101/2026 Demande de crédit de construction de CHF 394'000.- pour un écopoint avec containers enterrés au chemin des Golliettes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia, Nadia Pisani Ben Nsir (excusée) et M. Phonesanook Phengrasamy, s'est réunie le 2 mars 2026 afin de poser quelques questions au Municipal, M. Blaise Jaunin, ainsi qu'au chef de service du bureau Technique, M. Yann Gilliéron.

La COFIN remercie ces derniers pour toutes les informations fournies et s'est réunie une seconde fois le 18 mars 2026 pour statuer et finaliser le présent rapport.

Préambule

Le Conseil Communal a validé le développement du réseau communal d'écopoints afin de renforcer les infrastructures de collecte et de tri des déchets.

L'installation de 11 containers enterrés et trois containers aériens est prévue sis au chemin des Golliettes, en dehors de tout autre projet d'urbanisation.

Cet écopoint remplace l'écopoint actuellement au même endroit ainsi que celui des Esserpys un peu plus à l'ouest, dans le virage.

L'augmentation de la capacité de l'écopoint à 32.5m² pour les incinérables, à 19.5m² pour le papier et à 9m² pour le verre va engendrer progressivement l'abandon des ramassages devant chaque immeuble.

La Municipalité a négocié avec le propriétaire de la parcelle 101 (Caisse de Pension de l'UBS) une servitude d'usage pour l'écopoint et la déviation du passage piéton. La procédure n'est cependant pas entièrement entérinée au jour de l'établissement du présent rapport.

Aspects financiers

Les postes « Travaux préparatoires » pour un total de CHF 9'000.- (rubrique 100) se composent d'étude préliminaire et mise à l'enquête pour CHF 8'000.- et constat avant travaux pour CHF 1'000.-.

Le poste « Travaux de génie civil » pour CHF 158'900.- (rubrique 200) est en lien avec les fouilles, remise en état et aménagement.

Le poste « Autres travaux » pour CHF 20'000.- (rubrique 300) est en lien avec les interventions des Services Industriels.

Les postes « Ecopoint » pour un total de CHF 131'500.- se composent de la fourniture et la livraison des 11 containers enterrés pour CHF 110'000.-, des jardinières urbaines pour CHF 12'500.- et des 3 containers aériens et caches pour CHF 9'000.-. Les prix unitaires des containers sont identiques aux autres écopoints.

Les postes « Frais secondaires » pour un total de CHF 11'500.- se composent des appels d'offre, comparaison des offres et proposition d'adjudication pour CHF 3'000.-, des honoraires du géomètre et du notaire pour CHF 4'500.- et des frais de marquage et signalisation pour CHF 4'000.-.

Les divers et imprévus ont été estimés à CHF 33'090, soit 10% HT du projet et à cela s'ajoute encore la TVA de 8.1%.

Selon MCH2 les amortissements des écopoints se feront sur 30 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel de CHF 13'133.-.

Cette dépense figure dans le plan d'investissement 2025 « réaménagement des écopoints existants » pour un montant de CHF 500'000.-.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie ou au besoin sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Position de la COFIN

Le projet correspond à ce qui a été planifié dans le plan de rénovation de l'ensemble des écopoints du village.

Au vu de leur vétusté, les écopoints ont incontestablement besoin d'un vrai coup de jeune. La COFIN espère que l'abandon progressif des ramassages de porte à porte diminuera les coûts.

La COFIN est donc favorable à la demande de crédit de construction de CHF 394'000.- du préavis 101/2026.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis N°101/2026 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°101/2026 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2026 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°101/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 394'000.- TTC pour la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin des Golliettes ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 18 mars 2026

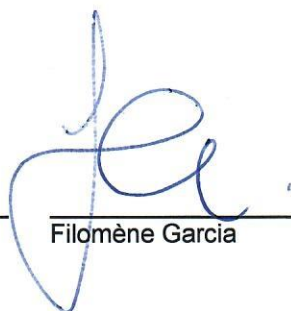
Le rapporteur



Phonesanook Phengrasamy



Ariane Morand



Filomène Garcia



Nadia Pisani Ben Nsir



Simon Schülé ; Président